

Indications et lignes directrices diagnostiques dans le cadre de l'évaluation d'une dyslexie/dysorthographe par le Service de psychologie scolaire (SPS)

Distinction entre soutien scolaire et diagnostic psychologique scolaire

Lorsqu'un enfant rencontre des difficultés dans l'apprentissage scolaire de la lecture et / ou de l'orthographe, les premiers intervenants ressources sont, **selon les spécificités cantonales**, l'enseignant spécialisé ou le logopédiste, qui travaillent en collaboration avec l'enseignant titulaire de l'enfant. L'objectif de cette première intervention est de mettre en place un soutien individualisé (forme d'intégration scolaire, FIS) à la lecture et à l'expression écrite, adapté aux besoins, puis, le cas échéant, une thérapie logopédique. Les objectifs visés par la mise en place de ce soutien, les étapes de sa mise en œuvre ainsi que les conséquences observées (Response to Intervention) doivent être documentés et enregistrés dans un plan de soutien.

À défaut d'encouragements préalables réguliers et systématiques de la lecture et de l'expression écrite, le Service de psychologie scolaire (SPS) ne pourra pas poser de diagnostic de dyslexie/dysorthographe (CIM-11 Trouble développemental de l'apprentissage avec troubles de la lecture/de l'expression écrite).

La recherche sur l'apprentissage de la lecture/l'expression écrite montre que les programmes de soutien doivent répondre aux exigences suivantes: être motivants, personnalisés, fondés sur des données probantes et évolutifs.

Quand un examen diagnostique du SPS est-il judicieux et possible?

Un conseil de psychologie scolaire *est possible à tout moment*:

- Un conseil de psychologie scolaire touchant à des difficultés liées au domaine de l'apprentissage de la lecture/l'écriture est possible dès la 3H.
- Un diagnostic précoce et global selon la CIM-11 est judicieux à partir de la 5H, si:
 - la performance au test est toujours < RC7 après 6 à 12 mois de soutien ciblé par un enseignant spécialisé ou un logopédiste, et si l'enfant en question présente une souffrance persistante ou croissante et une grande conscience de ses troubles.

Recommandations relatives aux critères de diagnostic de la dyslexie/dysorthographe (basée sur l'état actuel de la CIM-11 6A03 Trouble développemental de l'apprentissage avec troubles de la lecture et sur l'expérience pratique en psychologie scolaire)

- Fourchette de QI 85 à 115 (intelligence dans la norme, selon Gauss¹): un diagnostic peut être posé lorsque, comparées à la tranche d'âge/à la classe, les performances de l'enfant en lecture/expression écrite sont inférieures au RC7 (1,5 écart-type par rapport aux performances moyennes). Nous recommandons d'appliquer un critère de discrédance simple (par rapport à l'âge/la norme dans la classe). La discrédance entre le QI et les performances en lecture/expression écrite (discrédance par rapport au QI) n'est pas pertinente pour établir un diagnostic.
- Fourchette de QI 80 à 85 (intelligence inférieure à la norm, selon Gauss): un diagnostic peut être posé après une évaluation. Nous recommandons ici l'emploi du critère de double discrédance: la discrédance entre le QI et les performances en lecture/expression écrite doit être d'au moins 1,5 écart-type (ce qui correspond environ au RC2 pour un QI de 80 en utilisant le tableau de régression).
- Fourchette de QI 70 à 80 (intelligence faible, selon Gauss): nous recommandons de ne pas poser de diagnostic de dyslexie/dysorthographe dans cette fourchette de QI, même si c'est en principe possible avec la formulation actuelle de la CIM-11.
- Fourchette de QI > 115 (intelligence supérieure, selon Gauss): nous recommandons aussi de poser un diagnostic après une évaluation individuelle, pour les performances en lecture/expression écrite jusqu'au RC16. Nous recommandons là encore de s'appuyer sur le critère de double discrédance, la discrédance par rapport au QI devant être d'au moins 1,5 écart-type (en utilisant le tableau de régression).

- **Critères d'exclusion pour l'établissement d'un diagnostic:**
 - déficit sensoriel (auditif ou visuel)
 - trouble neurologique ou moteur
 - trouble du développement intellectuel, QI < 70
 - absence d'encouragement régulier et systématique de la lecture et de l'expression écrite
 - maîtrise insuffisante de la langue d'enseignement
 - adversité psychosociale

- **Remarques complémentaires:**
 - Lorsque se pose la question d'une dyslexie/dysorthographe, il faut toujours rechercher de possibles comorbidités dans le cadre de l'examen psychologique scolaire

¹ Dans le document on parle de la courbe de Gauss. Celle-ci en différence à la courbe normale (voir les annexes)

Annexe:

Tableau de régression selon Schulte-Körne (2001)

QI	Valeurs critiques du percentile
70-74	1
75-82	3
83-87	4
93-96	5
97-99	6
100-102	7
103-104	8
105-107	9
108-109	10
110-111	11
112	12
113-115	13
116	14
117	15
>118	16

Valeurs critiques du percentile en fonction de l'intelligence mesurée

